

**D**

## Déclaration en matière de stratégie Erasmus

### ***D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus***

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale (les 3 parties) sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

Le lycée Victor Louis est un lycée polyvalent d'enseignement secondaire et supérieur qui compte 1818 élèves à la rentrée 2012. Il regroupe un lycée général et technologique, une section d'enseignement professionnel et des sections d'enseignement supérieur avec six Brevets de Techniciens Supérieurs (BTS) proposés en formation initiale ou en formation continue. Cet ensemble a une forte identité tertiaire autour des métiers de la gestion des entreprises: baccalauréats professionnels Vente / Commerce / Gestion-Administration; baccalauréat technologique Sciences et Techniques du Management et de la Gestion (STMG)articulé autour de quatre spécialités; six BTS tertiaires formant à tous les aspects de la gestion des organisations (entreprises, associations, collectivités).

L'ouverture européenne constitue un axe du projet d'établissement. Elle caractérise cette offre très riche de formation à travers:

- l'implication forte et ancienne dans les programmes européens: COMENIUS depuis 2004 pour le lycée général avec un projet Comenius bilatéral et la participation de plusieurs élèves au programme de mobilité individuelle; LEONARDO depuis 2007 pour la section d'enseignement professionnel (baccalauréat professionnel Vente et Gestion-Administration) permettant à des élèves de Terminale de faire leur stage en entreprise de six semaines en Ecosse ou en Espagne ; ERASMUS depuis 2012, l'adhésion du lycée à la charte universitaire ERASMUS ayant été validée en décembre 2011.
- l'existence de nombreuses sections européennes au lycée général (anglais / espagnol / italien), au lycée technologique (management en anglais pour le baccalauréat Sciences et Techniques du Management et de la Gestion) et au lycée professionnel (communication en anglais et vente en espagnol).

Dans ce cadre, les objectifs poursuivis par l'adhésion à la charte ERASMUS sont les suivants:

- Renforcer pour les sections de techniciens supérieurs la dimension européenne de tous les métiers de la gestion administrative, financière, humaine et commerciale des entreprises. Cela concerne pour l'essentiel les BTS où la valeur ajoutée européenne est la mieux reconnue: Assistant Manager, Assistant de Gestion PME-PMI à référentiel européen, Négociation Relation Client.
- Favoriser pour cela les stages européens en entreprise pour les étudiants du lycée. Les acquis attendus sont l'amélioration de la pratique linguistique, la connaissance des organisations et du marché de l'emploi européens, le développement d'une citoyenneté européenne et des capacités d'initiative et d'autonomie.
- Développer, conformément aux orientations définies par le programme EFTLV, la formation continue du personnel éducatif (professeurs, personnels administratifs et d'encadrement) dans le cadre européen par différentes actions: visites préparatoires et suivi des étudiants en stage; échanges de pratiques avec des entreprises et des établissements d'enseignement permettant de porter un regard nouveau à la fois sur les étudiants et les systèmes éducatifs. L'ouverture européenne doit en particulier avoir pour objectif une meilleure articulation entre la formation scolaire et les périodes de stages en entreprise prévues dans le référentiel de chaque BTS. La polyvalence des professeurs d'économie-gestion du lycée, qui assurent des cours à la fois en BTS et au lycée technologique (classes de Premières et Terminales STMG),rend encore plus intéressante cette ouverture qui profite ainsi à toutes les formations du lycée.

Dans l'atteinte des objectifs, le lycée Victor Louis s'engage à veiller scrupuleusement au respect de principe d'égalité des sexes et de non-discrimination: mixité garçons/filles, acceptation de toutes les religions selon le principe de laïcité par exemple. Cette politique de non-discrimination concerne cependant en premier lieu les étudiants et le personnel handicapés. En effet, le lycée scolarise chaque année, dans le cadre d'une convention avec l'Institut d'Education Motrice de la ville de Talence, une trentaine d'élèves ou étudiants porteurs de handicap moteur qui bénéficient à travers l'élaboration d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) d'une scolarité adaptée: aménagement des locaux permettant l'accessibilité, matériel pédagogique adapté, accompagnement dans et en dehors des cours par un Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS).

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme. (max. 2000 caractères)

Langue originale [FR]

Le projet de coopération européenne consiste à mettre en place à travers la participation au programme Erasmus, un réseau d'entreprises partenaires du lycée pour l'accueil des étudiants en stage.

Ce réseau doit favoriser la création de liens entre les différents acteurs institutionnels : établissement d'enseignement, collectivités territoriales (Conseil Régional et Mairie) et chambres de commerce.

Il convient pour cela de valoriser la mise en place de la mobilité européenne.

Les actions de valorisation de la mobilité européenne sont les suivantes :

-Délivrance de l'Europass, déjà pratiquée pour certains étudiants de BTS Assistant Manager effectuant leur stage en entreprise à l'étranger.

-Attribution des crédits ECTS dans le cadre de la réforme des BTS tertiaires visant à harmoniser les conditions de délivrance des diplômes à l'échelle européenne.

-Supplément au diplôme formalisé en fonction du référentiel de chaque BTS et délivré par le proviseur du lycée.

Toutes ces dispositions doivent favoriser une reconnaissance de la mobilité dans sa dimension professionnelle (connaissance des organisations, pratique linguistique) et personnelle (maturité, autonomie, ouverture d'esprit et citoyenneté européenne).

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur\*) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

L'adhésion à la charte universitaire Erasmus est un élément stratégique défini par le projet d'établissement pour renforcer et moderniser l'offre de formation du lycée. Pour l'enseignement supérieur, cela concerne surtout les BTS pour lesquels la dimension européenne constitue une valeur ajoutée indéniable:

- BTS Assistant Manager pour lequel deux langues vivantes sont obligatoires et pour lequel le stage doit se faire dans une entreprise à vocation internationale et de préférence à l'étranger.

- BTS Assistant de Gestion PME-PMI à référentiel européen.

- BTS Négociation Relation Client (NRC) qui inclut un module sur la filière viti-vinicole (connaissance et commercialisation du vin) pour lequel un stage à l'étranger est très utile dans un marché aquitain largement tourné vers l'exportation.

La participation actuelle de l'établissement au programme Erasmus permet la réalisation de 18 mobilités sortantes pour les étudiants sur les années universitaires 2012-2013 et 2013-2014. L'objectif d'une nouvelle adhésion à la charte universitaire pour la période 2014-2020 est de porter ce nombre dans une estimation comprise entre 35 et 40 mobilités, soit environ 20% des étudiants de première année de BTS réalisant leur stage dans un pays européen dans le cadre du programme Erasmus.

Le projet du lycée Victor Louis s'inscrit ainsi pleinement dans les cinq priorités définies par la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur:

- priorité 1: les actions de mobilité Erasmus favorisent la poursuite d'études après un cycle court. On constate une augmentation de la proportion de diplômés titulaires d'un BTS qui intègrent par exemple une Licence Professionnelle (bac+3). Les actions de mobilité favorisent ainsi une élévation générale du niveau de qualification.

- priorité 2: L'action de mobilité apporte à l'étudiant qui en bénéficie une expérience professionnelle supplémentaire. Elle traduit également une ouverture d'esprit et une maturité que l'étudiant peut mettre en valeur tant pour une poursuite d'études que pour une insertion professionnelle immédiate.

- priorités 3 et 4: Les actions de mobilité Erasmus favorisent, dans le cadre des stages en entreprise, une meilleure prise en compte des besoins des organisations dans les cursus de formation. Les stages sont de plus un élément essentiel de l'évaluation de l'étudiant permettant la délivrance du diplôme.

\* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)